



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Brigitte PASSEBOSC

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Caroline MATRAT, Mme Carole DUBOIS, Mme Stéphanie RIGAUX.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**RD 157E3 À AIRE-SUR-LA-LYS - MISE EN SÉCURITÉ DE LA ROUTE  
DÉPARTEMENTALE DU PR 32+080 AU PR 34+100  
PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE COMPLÉMENTAIRE**

(N°2024-422)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-9 à L.1311-12, L.1311-13, L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière et, notamment, ses articles L.131-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2024-232 de la Commission Permanente en date du 17/06/2024 « RD157E3 à AIRE-SUR-LA-LYS - Mise en sécurité de la route départementale du PR 32+080 au PR 34+100 - Projet de dépense foncière »;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et Développement des Territoires » rendu lors de sa réunion en date du 30/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

L'acquisition des 9 emprises foncières appartenant à 7 propriétaires et représentant une surface totale de 783 m<sup>2</sup> au territoire de la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, (surface à parfaire après arpentage), nécessaires au projet « RD 157 E3 à AIRE-SUR-LA-LYS – Mise en sécurité de la route départementale du PR 32+080 au PR 34+100 », conformément au tableau et plan joints en annexes, et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

### **Article 2 :**

D'arrêter le projet de dépense foncière complémentaire établi inhérent à ce projet d'aménagement à la somme arrondie de 10 000,00 €, résultant des bases indemnitaires figurant au rapport et au tableau joints à la présente délibération.

### **Article 3 :**

D'autoriser, au nom et pour le compte du Département, la signature des actes de transferts de propriété en la forme administrative (conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) ou notariée à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes et à en payer les prix y figurant, et d'autoriser le paiement de l'ensemble des indemnités et frais inhérents.

**Article 4 :**

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-843G01	21112//90843	Acquisition foncière	900 000,00	10 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 octobre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

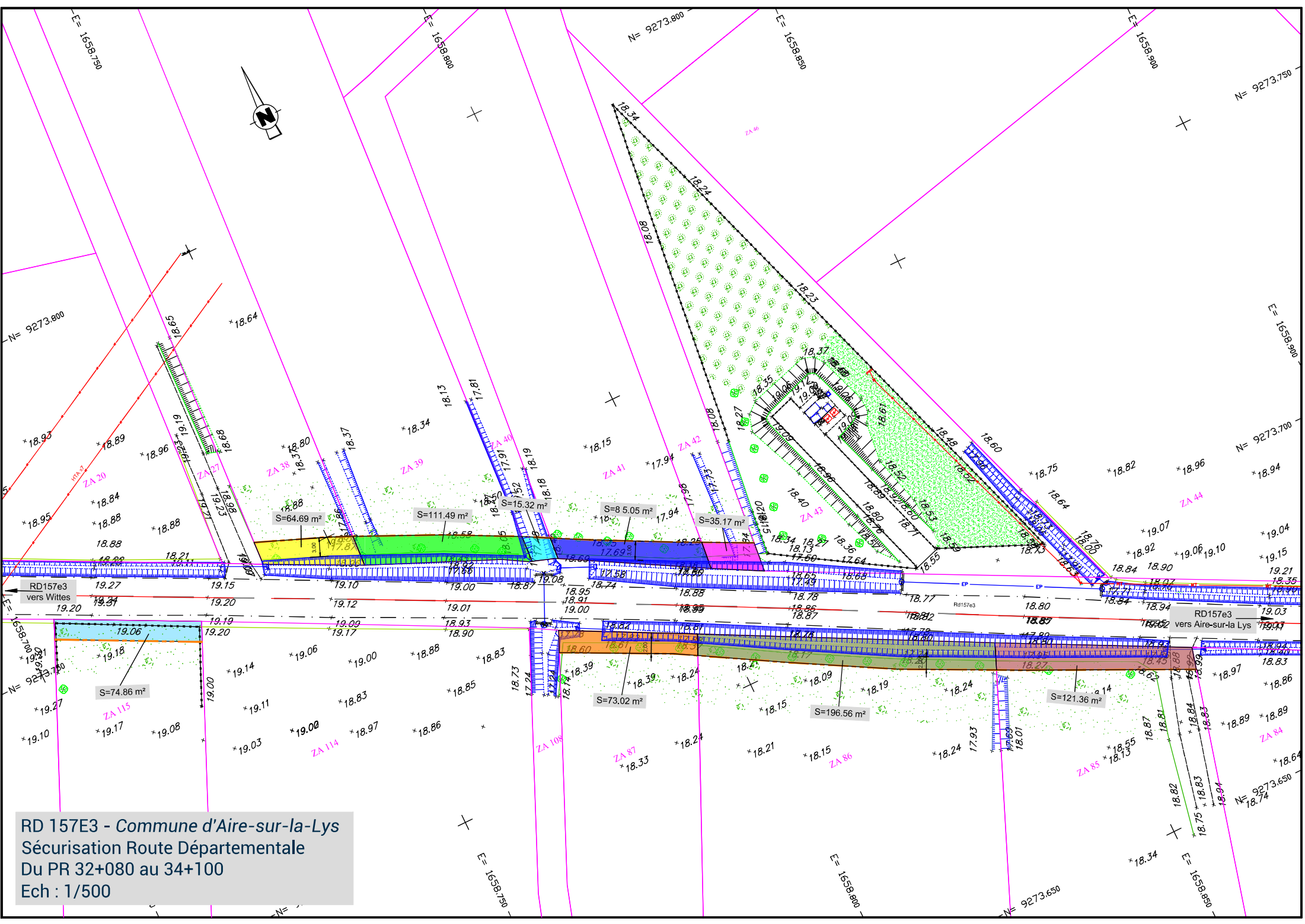
Signé

Maryline VINCLAIRE

## Plan de situation



Localisation du projet



RD 157E3 - Commune d'Aire-sur-la-Lys  
 Sécurisation Route Départementale  
 Du PR 32+080 au 34+100  
 Ech : 1/500

S=64.69 m<sup>2</sup>

S=111.49 m<sup>2</sup>

S=15.32 m<sup>2</sup>

S=8.505 m<sup>2</sup>

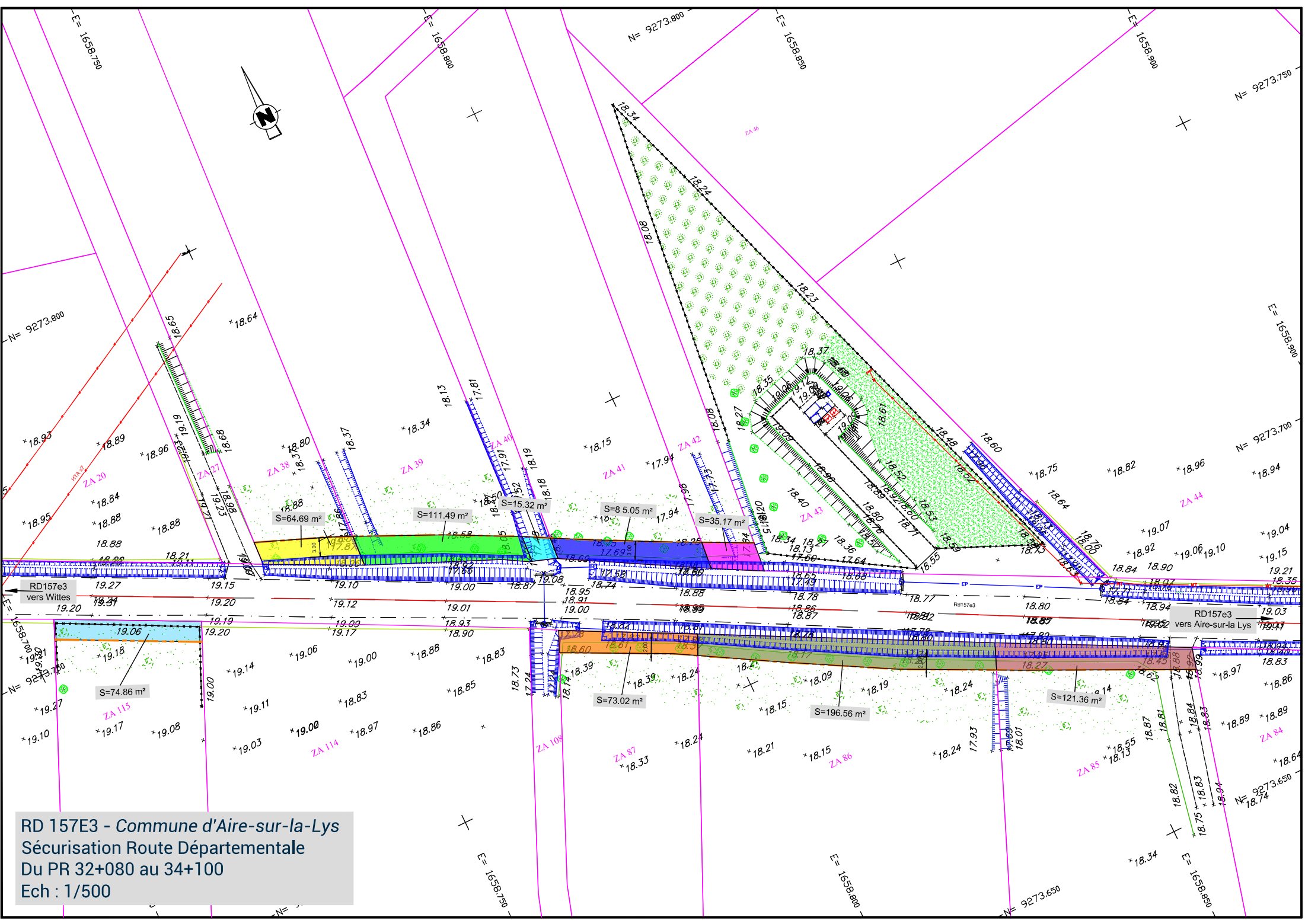
S=35.17 m<sup>2</sup>

S=74.86 m<sup>2</sup>

S=73.02 m<sup>2</sup>

S=196.56 m<sup>2</sup>

S=121.36 m<sup>2</sup>



**RD 157E3 à AIRE/LYS - Mise en sécurité de la route départementale-Projet de  
dépense foncière complémentaire**

**Répartition prévisionnelle des indemnités liées à la dépossession**

<u>Propriétaire</u>	<u>Commune</u>	<u>Références Cadastrales</u>	<u>Surface à acquérir (m<sup>2</sup>)</u>	<u>Nature</u>	<u>Chef d'indemnisation</u>	<u>Indemnité = 3,00 €/m<sup>2</sup></u>
Monsieur Michel HIBON	AIRE-SUR-LA- LYS	ZA 38	65	Bois	Vente Amiable	195,00 €
SCI Le Gentilly	AIRE-SUR-LA- LYS	ZA 39	112	Bois	Vente Amiable	336,00 €
A.F.R	AIRE-SUR-LA- LYS	ZA 40	16	Bois	Vente Amiable	48,00 €
Madame Martine DUPONT	AIRE-SUR-LA- LYS	ZA 41 ZA 42	86 36	Bois	Vente Amiable	258,00 € 108,00 €
Indivision NOEL	AIRE-SUR-LA- LYS	ZA 85 ZA 87	122 74	Bois	Vente Amiable	366,00 € 222,00 €
Monsieur Guy BARBIER	AIRE-SUR-LA- LYS	ZA 86	197	Bois	Vente Amiable	591,00 €
Consorts HUYGHE	AIRE-SUR-LA- LYS	ZA 115	75	Bois	Vente Amiable	225,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>783 m<sup>2</sup></b>			<b>2 349,00 €</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Bureau Foncier

**RAPPORT N°23**

Territoire(s): Audomarois  
Canton(s): AIRE-SUR-LA-LYS  
EPCI(s): C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 14 OCTOBRE 2024**

#### **RD 157E3 À AIRE-SUR-LA-LYS - MISE EN SÉCURITÉ DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE DU PR 32+080 AU PR 34+100 PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE COMPLÉMENTAIRE**

Le projet « RD 157 E3 à AIRE-SUR-LA-LYS – Mise en sécurité de la route départementale du PR 32+080 au PR 34+100 - projet de dépense foncière », a reçu un avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission « Equipement et développement des territoires » du Conseil départemental, le 3 juin 2024 et a été approuvé par la Commission Permanente du 17 juin 2024.

Lors des premières études parcellaires réalisées par le Service Etudes et Travaux du Département, les surfaces d'acquisitions des emprises foncières nécessaires à la réalisation de cet aménagement, ont été limitées au strict minima.

Après dépôt du dossier Loi sur l'Eau et suite aux prescriptions de la DDTM demandant le rétablissement des fossés à ciel ouvert pour permettre le bon écoulement des eaux des bassins versants naturels, de nouvelles études ont été réalisées.

Ainsi, pour se conformer à ces obligations, il y a nécessité d'acquérir 9 emprises foncières complémentaires, appartenant à 7 propriétaires et représentant une surface totale d'environ 783 m<sup>2</sup> (surface à parfaire après arpentage), conformément au tableau et plan joints en annexe.

La valeur vénale des terrains à acquérir, en nature de bois, issue du marché immobilier local, peut être fixée à 30 000,00 €/ha, soit un prix d'acquisition de :

$$- 783 \text{ m}^2 \times 3,00 \text{ €/m}^2 = 2\,349,00 \text{ €}$$

Outre le prix de vente revenant aux différents propriétaires, il convient d'ajouter des indemnités de dommages consécutifs à la réalisation de travaux publics ; le tout estimé à un montant de 7 600,00 €.

Dans ces conditions, le montant de la dépense foncière prévisionnelle complémentaire relative à ce projet « RD 157 E3 à AIRE-SUR-LA-LYS – Mise en sécurité de la route départementale du PR 32+080 au PR 34+100 », peut être estimé à la somme globale arrondie de 10 000,00 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider, l'acquisition des 9 emprises foncières appartenant à 7 propriétaires et représentant une surface totale de 783 m<sup>2</sup> au territoire de la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, (surface à parfaire après arpentage), nécessaires au projet « RD 157 E3 à AIRE-SUR-LA-LYS – Mise en sécurité de la route départementale du PR 32+080 au PR 34+100 », conformément au tableau et plan joints en annexe ;
- D'arrêter le projet de dépense foncière complémentaire établi inhérent à ce projet d'aménagement à la somme de 10 000,00 €, résultant des bases indemnitaires figurant au présent rapport ;
- D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, des actes de transferts de propriété en la forme administrative (conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) ou notariée à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes et à en payer les prix y figurant, et d'autoriser le paiement de l'ensemble des indemnités et frais inhérents.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-843G01	21112//90843	ACQUISITION FONCIERE	900 000,00	817 670,00	10 000,00	807 670,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY